

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2024**



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

Objet :

Modification du tableau des effectifs : création de postes

Date de convocation

20 juin 2024

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240626-DEL2024050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Six juin à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**

Adjoint (e) s au Maire,

**Mme TINSEAU, MM FOURNEL, ABRAHAM, Mmes FARNAULT,
MOLINA-AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON, Mme PENIN,
M. RAISONNIER, Mme FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**Mme FEVRIER
M. ROLLION
Mme FOLY
M. LAVIER
M. SALL
M. GABORET
M. CHALENCON**

**Pouvoir à Mme CARNEZAT
Pouvoir à M. SZEWCZYK
Pouvoir à Mme BEDU
Pouvoir à M. LECLOU
Pouvoir à M. BOUQUET
Pouvoir à M. DAUNAY
Pouvoir à M. BONCENS**

ABSENTS:

**M. DESPLANCHES
Mme HUTSEBAUT**

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 26 JUIN 2024

LJ/N°2024/50

OBJET : Modification du tableau des effectifs : création de postes

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux, et au regard des fiches de postes, il est proposé de créer des postes à temps complet correspondant aux besoins des services et des missions confiées.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau des effectifs,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

CRÉÉ à compter du 1^{er} juillet 2024 les postes à temps complet suivants :

- un poste de rédacteur (catégorie B)
- un poste d'agent de maîtrise (catégorie C)
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe (catégorie C)

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.